

« Variations » : Voter puis contester

En Belgique, voter ne signifie pas valider d'avance les coalitions ni les mesures adoptées par les gouvernements. Cela explique aussi pourquoi la contestation peut venir d'électeurs de la majorité.

Vincent de Coorebyter - 12/10/2026

Est-il normal, en démocratie, de défilier pour contester des décisions prises par des gouvernements élus ? De quel droit la minorité qui proteste fait-elle obstacle à la volonté de la majorité qui a porté des exécutifs au pouvoir ? Je me rappelle que c'est le premier sujet dont j'ai eu l'occasion de discuter avec l'équipe du Crisp, dans les années 1980, et dans mon souvenir nous avons du mal à trancher.

Sous un régime autoritaire ou dictatorial, le droit à contester ne fait pas de doute : on peut évidemment s'élever contre un pouvoir qui impose ses vues sans se préoccuper de l'accord de la population. En démocratie au contraire, nous sommes censés consentir aux décisions prises, ou au moins accepter de les subir, puisqu'elles émanent d'une majorité exerçant le pouvoir au terme d'élections libres et régulières. Même si, aujourd'hui, ils n'osent plus trop le dire en public, un certain nombre d'élus pensent toujours qu'ils ont raison contre la rue, que la légitimité est de leur côté puisqu'ils exercent leurs responsabilités sur la base d'un vote, qui est une marque de consentement.

Il faut le dire et le redire, ce raisonnement est trop court, pour de nombreuses raisons.

La plus évidente est qu'on vote, à chaque niveau de pouvoir en Belgique, pour une liste ou ses candidats, pas pour une coalition gouvernementale. La formation des coalitions échappe aux citoyens, qui déterminent seulement les rapports de force au sein des parlements, les possibilités arithmétiques de former telle ou telle majorité. On demande d'ailleurs périodiquement, au niveau communal, à pouvoir connaître les alliances que certains partis ont nouées avant même le scrutin. Si l'on avait connu, avant les élections législatives de 2024, les coalitions qui se sont imposées à l'issue du scrutin, un

certain nombre de votes auraient sans doute changé de sens, et peut-être empêché ces coalitions de se former.

La grande misère du bulletin de vote

Autrement dit, le camp des contestataires que l'on a vus défiler ces derniers jours englobe une partie des électeurs de la majorité. On se décide sur des programmes pour voter, mais cela ne veut pas dire que l'on valide par avance le contenu des accords de gouvernement, qui résulte des rapports de force entre les partis coalisés.

Rappelons rapidement un autre motif potentiel de désaccord entre les partis au pouvoir et leurs électeurs. On choisit une formation politique sur la base de quelques priorités, sans apprécier toujours le programme de la même formation sur d'autres terrains. J'ai déjà évoqué cette grande misère du bulletin de vote, mécanisme qui brasse trop large, et je persiste à penser qu'elle explique une partie du malaise actuel. Si l'on estime que le propre de la démocratie est de chercher un accord entre les décisions des dirigeants et les préoccupations des citoyens, il faut pratiquer une démocratie thématique plutôt que représentative, passant par des référendums ou des assemblées citoyennes et pas seulement par des élections.

Une troisième raison pour laquelle l'élection ne vaut pas consentement réside dans la différence entre la fin et les moyens. Il n'est pas rare d'adhérer aux objectifs fixés par un parti, et en conséquence de voter pour lui, avant d'être en désaccord face aux mesures adoptées pour atteindre ces objectifs.

Qui veut la fin ne veut pas forcément les moyens

C'est une banalité, mais qui semble échapper aux élus qui s'étonnent de voir leurs choix contestés. C'est que les électeurs n'avaient pas imaginé qu'une lutte contre le déficit budgétaire, par exemple, passerait par une augmentation du volume horaire de certains professeurs, du niveau du minerval dans l'enseignement supérieur ou de certains tarifs du TEC. Qui veut la fin ne veut pas forcément les moyens, n'accepte pas nécessairement les moyens choisis pour atteindre les objectifs affichés – car ce sont bien les moyens qui ont un impact concret dans la vie quotidienne.

J'ai adopté jusqu'ici le point de vue des électeurs qui ont porté leurs voix sur des partis actuellement au pouvoir, et qui peuvent pourtant être amenés à défiler dans les rues. La présence des autres électeurs dans les mouvements de protestation peut paraître banale, quant à elle, mais il faut partir du principe qu'elle ne l'est jamais.

Ce n'est pas parce que l'on a voté pour un des partis de l'opposition qu'on participe à des marches, à des manifestations ou à des actions de blocage, ou qu'on se laisserait influencer ou noyauter par ces partis.

Dans leur écrasante majorité, les citoyens acceptent le verdict des urnes : ils sont légitimistes, et ils préféreraient employer leur temps à autre chose qu'à battre le pavé.

Contrairement à ce que pensent ceux qui opposent la rue de la Loi à la loi de la rue, l'idéologie tient peu de place dans la dynamique de la contestation, qui ne peut pas être traitée comme un mouvement passionnel.

Ce qui mobilise n'est pas une guérilla politicienne mais bien le concret, l'impact des politiques sur la vie quotidienne ou sur l'avenir, et cela impose de prendre les colères au sérieux.

Tout cela ne veut pas dire que les protestataires ont toujours raison.

On peut les soupçonner de poursuivre des intérêts personnels ou catégoriels, d'être mal informés, ou encore de raisonner à trop courte vue, et il est permis de leur opposer l'argument de l'intérêt général ou le point de vue des générations futures, s'il est par exemple question de compétitivité des entreprises ou de réduction des déficits.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Constitution empêche les élus d'être liés par un mandat venant de leurs électeurs : ils doivent pouvoir construire librement les décisions les plus conformes à l'intérêt général, même quand ces décisions vont à l'encontre des volontés populaires qui s'expriment ici et maintenant.

Mais pour ceux qui, aujourd'hui, reprochent aux gouvernements d'ignorer précisément les intérêts du plus grand nombre ou l'avenir du climat, ce type de réponse tombe à plat, et leur colère ne pourra être dissipée que par des actes.